



## **Mémoire de la Fédito wallonne**

**Février 2014**

***Pour de meilleurs accompagnements,  
traitements et soins aux usagers de drogues  
et à leurs proches***

## Préambule

La Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes regroupe 51 organisations de terrain spécialisées dans la prise en charge des dépendances (alcool, tabac, cannabis, médicaments psychoactifs, autres drogues et produits de synthèse, jeux et cyber dépendances).

Ces services et réseaux, répartis sur l'ensemble du territoire de la Wallonie, proposent des actions relevant de la promotion de la santé, de l'information, de la formation, de la prévention, de la réduction des risques (RdR), de l'accueil/accompagnement, de la réinsertion sociale, du traitement et du soin.

Les objectifs de notre Fédération sont :

- Favoriser la reconnaissance des personnes souffrant de dépendances et de leurs proches tout en considérant le caractère singulier de toute personne et de toute intervention. Il n'y a pas **une** mais **des** addictions. Il n'y a pas **un** modèle mais **des** modèles de prévention, de réduction des risques et de traitements.
- Promouvoir la conception selon laquelle le phénomène des assuétudes ne peut être isolé du contexte social, culturel, idéologique, économique et politique<sup>1</sup>. Si le champ des assuétudes appartient prioritairement aux différents champs de la Santé, la transversalité avec le secteur de la Santé mentale est prégnante.
- Etre à l'écoute des questions et des préoccupations des intervenants du secteur, en lien avec les débats locaux, régionaux, communautaires, fédéraux, européens et internationaux. Et ainsi mettre en évidence les enjeux transversaux qui animent la question de la prise en compte des personnes dépendantes et de leurs proches au niveau des secteurs de l'insertion, du logement, de l'action sociale mais aussi de la justice, de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement et de la petite enfance.

<sup>1</sup> Déclaration conjointe de la Conférence Interministérielle Drogues. 25 janvier 2010

## Les membres de la Fédération et leurs publics

Il existe de nombreuses approches au sein des services spécialisés membres de la Fédération. Les dispositifs mis en place varient selon les options thérapeutiques et/ou psycho-médicosociales, mais également selon les sources de financement à savoir le Fédéral, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Provinces et les Communes.

Relevons, à titre indicatif, ces différents dispositifs : les centres de suivi ambulatoire, les services de santé mentale, les communautés thérapeutiques, les programmes assuétudes en promotion de la santé, les services de formation et de prévention, les programmes d'échanges de seringues, les services d'accompagnement aux traitements de substitution, les suivis à domicile, les accompagnements de proches, les groupes de soutien, les réseaux organisés en zones de soins, les services de réinsertion sociale, l'aide aux détenus et aux justiciables, les programmes par les pairs, les réseaux de médecins généralistes, les accueils d'urgence, les suivis bas seuil, les hôpitaux psychiatriques, l'aide en ligne, ...

Voici, en synthèse, le cadastre actualisé et suffisamment significatif <sup>2</sup> des membres de la Fédito wallonne, hors ses membres « Réseaux » :

- **30 structures** : 22 ont le statut d'asbl - 8 appartiennent au secteur public.
- **47 services** : 7 centres résidentiels, 6 centres de jour et 34 services ambulatoires (dont 4 SSM).
- Type d'activités :
  - 29 « accueil et orientation »
  - 28 « prise en charge ou traitement »
  - 28 « soutien à l'entourage »
  - 25 « avec les justiciables en libération conditionnelle-probation-peines alternatives »
  - 25 « sensibilisation/formation »
  - 20 « activités de soutien à la parentalité »
  - 19 « réinsertion sociale »
  - 19 « actions de prévention »
  - 14 « sevrage »
  - 14 « actions de RdR »
  - 12 « évaluation et recherche »
  - 4 « comptoir d'échanges »
- Nombre total d'usagers reçus sur une année : **7 324** personnes
  - 271 mineurs
  - 820 femmes de 25 à 40 ans (tranche d'âge majoritaire)
  - 2651 hommes de 25 à 40 ans (tranche d'âge majoritaire)
- Nombre total de proches reçus : **925** personnes
- Nombre d'emplois: **296 ETP soit 430 travailleurs/euses**
  - 149 personnes dans les conventions Inami
  - 53 personnes dans un agrément SSM
  - 34 personnes dans un agrément Assuétudes RW
  - 17 personnes dans un financement PSSP
  - 64 personnes ont un poste APE et 19 personnes ont un poste Maribel

Ces 30 structures sont membres de différents réseaux. Relevons ceux qui obtiennent le plus grand nombre de participation : les Réseaux assuétudes RW, ceux liés aux PCS, les plates-formes psychiatriques et les CLPS.

<sup>2</sup> Excepté 7 services pour lesquels l'actualisation est toujours en cours.

## Les priorités pour le secteur wallon spécialisé « assuétudes »

Les priorités ici développées relèvent de constats structurels. Nos recommandations et nos considérations sont évidemment directement liées aux réflexions, voire positions, de la Fédito wallonne sur les questions d'amélioration de l'éthique et de l'évolution du cadre réglementaire et législatif en matière de Drogues<sup>3</sup>.

Dans ce mémorandum, nous plaidons pour **des services de qualité centrés sur les usagers, leurs familles et les équipes, sur leurs attentes et leurs besoins.**

Pour ce faire nous revendiquons **une politique cohérente** sous-tendue par **un financement adapté** et **une politique de formation adéquate.**

### 1. Des services de qualité

**Les produits et les modes de consommation évoluent comme le souligne à nouveau le rapport européen 2013 sur les drogues de l'OEDT, Observatoire Européen des Drogues et Toxicomanies<sup>4</sup>.**

**L'offre de services en Wallonie doit d'une part être consolidée et d'autre part disposer des moyens de s'adapter à ces évolutions afin d'améliorer l'accessibilité des usagers et de leurs proches aux dispositifs existants, à développer et à initier.**

**Cette amélioration des réponses centrées sur les usagers et les services doit s'inscrire dans le dispositif du Code wallon de l'action sociale et de la santé<sup>5</sup> qui agréé les Services et les Réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. Elle doit également se concevoir de manière plus large dans le cadre de la Réforme des soins en santé mentale<sup>6</sup>.**

**La consolidation et le développement de l'offre de services doit également être évaluée de manière quantitative et qualitative en tenant compte des limites de telles évaluations. Ces évaluations doivent prendre en compte l'expertise des usagers et des acteurs de terrain ainsi que les spécificités locales. Des moyens doivent, au sein des services, être alloués à de telles évaluations.**

<sup>3</sup> Charte éthique de la Fédito wallonne [http://www.feditowallonne.be/Valeurs\\_8.html](http://www.feditowallonne.be/Valeurs_8.html)

<sup>4</sup> [http://www.emcdda.europa.eu/attachements.cfm/att\\_213154\\_FR\\_TDAT13001FRN2.pdf](http://www.emcdda.europa.eu/attachements.cfm/att_213154_FR_TDAT13001FRN2.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.feditowallonne.be/documents/Code\\_wallon\\_de\\_l--Action\\_sociale\\_et\\_de\\_la\\_sante-14012013-34419.pdf](http://www.feditowallonne.be/documents/Code_wallon_de_l--Action_sociale_et_de_la_sante-14012013-34419.pdf)

<sup>6</sup> <http://www.psy107.be>

Dans ce contexte, la Fédito wallonne recommande d'accorder une attention prioritaire aux actions suivantes :

- Soutien à la mise en place de projets de prévention et /ou d'aide à la gestion de situations problématiques dans les milieux de vie (Ecole, ONE, SAJ, SPJ, AMO, milieu hospitalier, CPAS...) avec des dynamiques participatives
- Identification et mise en place de réponses appropriées à la consommation croissante de nouveaux produits (drogues de synthèse, smart drink...) et aux nouveaux modes de consommation (poly usages, binge drinking...)

\*\*\*\*\*

- Soutien et développement des actions de RdR en milieux festifs
- Amélioration de l'accès aux seringues et à l'ensemble du matériel de prévention et de réduction des risques
- Soutien au développement de nouvelles initiatives urbaines dans une vision globale et intégrée (Bas seuil, RdR et Soins)
- Développement de lieux de consommation à moindre risque
- Soutien aux changements législatifs nécessaires pour s'adapter à l'évolution des usages, des traitements et des contextes

\*\*\*\*\*

- Développement de nouvelles initiatives dans les zones rurales dépourvues de structures spécifiques comme les services ambulatoires agréés RW, les centres sous convention Inami et les SSM spécialisés.
- Appui des initiatives visant à renforcer le travail avec les familles, proches et enfants de personnes dépendantes tant en termes de soutien que d'expertise
- Soutien et développement des initiatives basées sur le traitement des personnes dépendantes
- Amélioration de la transversalité entre les projets 107 et le secteur spécialisé « assuétudes » et notamment l'accompagnement de personnes qui présentent des comorbidités psychiatriques<sup>7</sup>

\*\*\*\*\*

- Amélioration, dans le cadre judiciaire, des dispositifs assurant la continuité des soins (prise en charge thérapeutique des détenus, accès au traitement de substitution et plus globalement aux actions de Santé et de RdR, mise en œuvre des conditions de libération et des alternatives à l'emprisonnement...)
- Renforcement des projets de réinsertion socioprofessionnelle pour personnes dépendantes
- Soutien à des projets d'hébergement bas-seuil, en lien notamment avec le sans-abrisme, et d'hébergements spécialisés pour personnes dépendantes
- Développement d'actions concertées intra-sectorielles notamment entre le secteur assuétudes et celui de l'aide à la jeunesse (SAJ-SPJ-AMO)<sup>8</sup>
- Soutien d'initiatives de prise en charge de problématiques multidimensionnelles (consommations/logement, consommations/parentalité, consommations/travail, consommations/multiculturalité, consommations/vieillesse...)
- Renforcement des projets participatifs

\*\*\*\*\*

<sup>7</sup> L'OMS donne une définition liée à la consommation de drogues : « Cooccurrence chez la même personne d'un trouble dû à la consommation d'une substance psychoactive et d'un autre trouble psychiatrique »

<sup>8</sup> Service d'Aide à la Jeunesse – Service de Protection Judiciaire – Service d'Aide en Milieu Ouvert

## 2. Une politique cohérente

**La 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat annonce des bouleversements pour le secteur des assuétudes avec la réorganisation du paysage institutionnel. Cela concerne l'ensemble des structures sous-convention Inami, le Fonds fédéral de lutte contre les assuétudes mais aussi les programmes « assuétudes » relevant de la Promotion de la santé.**

**La régionalisation des soins de santé impose la création d'un nouvel Organe d'Intérêt Public « Santé, personnes âgées et personnes handicapées » qui absorbera l'ancien OIP et les services administratifs existants. Ce transfert doit s'opérer en visant l'amélioration des processus de concertation. La Fédito wallonne revendique une fonction dans ces différents niveaux de concertation et comités d'avis. Quant à la régionalisation du Fonds « assuétudes » et d'une partie de la Promotion de la santé, les projets et actions « assuétudes » doivent trouver leur place dans les logiques qui prédominent au niveau du Code wallon de l'action sociale et de la santé. Des changements opportuns peuvent donc être réalisés.**

**Ce transfert des compétences ne peut entamer la liberté de choix des usagers quant aux modalités d'accompagnement et au lieu où ils souhaitent être aidés<sup>9</sup>. Il doit être également l'occasion de promouvoir une vision globale du phénomène des assuétudes dans tous ses aspects.**

Dans ce contexte, la Fédito wallonne recommande :

- La garantie de l'égalité de traitement entre les différents dispositifs désormais rassemblés sous la même entité et un financement à tout le moins identique et pérenne de ces dispositifs
- La concertation avec les acteurs de terrain du champ des assuétudes dans les structures de gestion du futur OIP wallon, au CWASS et dans l'organe de concertation prévu par l'accord de coopération-cadre entre la FWB, la Wallonie et la Cocof<sup>10</sup>
- La poursuite des réunions techniques entre la Fédito wallonne, les services de l'Administration et le Cabinet de la Santé au sein de réunions régulières
- L'élaboration d'une vision francophone commune en concertation avec les acteurs spécialisés « assuétudes » au sein de la Cellule politique francophone santé assuétudes
- L'affectation du Fonds fédéral assuétudes à la pérennisation voire le développement de projets et/ou de services en lien avec l'ensemble des besoins du territoire wallon relevant de la promotion de la santé, de l'information, de la formation, de la prévention, de la réduction des risques (RdR), de l'accueil/accompagnement, de la réinsertion sociale, du traitement et du soin.
- L'agrément des services de promotion de la santé spécialisés dans le domaine des assuétudes et l'intégration des programmes de promotion de la santé dans l'agrément des services spécialisés assuétudes
- La poursuite du processus d'harmonisation et de simplification administrative en concertation avec le secteur

<sup>9</sup> Position partagée avec la Fédération des Structures Psycho Socio Thérapeutiques

<sup>10</sup> Projet d'accord de coopération-cadre qui organise la concertation intrafrancophone en matière de soins

**Au-delà de cette Réforme de l'Etat, une partie des actions spécialisées en assuétudes sur le territoire wallon continueront d'être portées par des services financés, en tout ou en partie, par l'entité fédérale et plus spécifiquement les Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention (2014-2017)<sup>11</sup>**

La Fédito wallonne recommande :

- La poursuite d'un processus de différenciation des financements et des actions entre prévention de la criminalité et prise en charge des problèmes socio-sanitaires liés aux assuétudes
- L'affirmation de règles déontologiques propres aux interventions de type psycho-médicosocial

**Par ailleurs certains services spécialisés sont également financés, pour tout ou partie, par les Plans de Cohésion sociale (PCS).**

La Fédito wallonne recommande :

- La consolidation du financement et le développement de la capacité des pouvoirs locaux à soutenir des initiatives liés au phénomène des assuétudes
- L'adaptation des spécificités des PCS pour rendre éligibles les nouvelles compétences transférées

**Enfin, la Cellule Générale de Politique Drogues poursuivra son travail de mise en place d'une politique intégrée et globale en matière de drogues.**

La Fédito wallonne recommande :

- L'information et la participation des services spécialisés « assuétudes » membres de la Cellule politique francophone santé-assuétudes aux travaux de la Cellule Générale de Politique Drogues
- Le soutien aux stratégies de plaidoyer qui permettent de faire avancer les réflexions en matière de consommations et de dépendances, d'agir sur leurs contextes mais aussi de faire évoluer certains programmes et certaines politiques publiques dans une perspective de meilleure cohérence et approches législatives.

<sup>11</sup> Arrête ministériel 24-12-13. <https://www.besafe.be/fr/prevention-criminalite/legislation/arr%C3%AAt%C3%A9-minist%C3%A9riel-plans-strat%C3%A9giques-2014-2017>

### 3. Un financement adapté

**La question de la pérennité des services spécialisés en Promotion de la santé, Prévention, RdR, Traitement et Soins en matière d'assuétudes est centrale. Celle de leur développement également. Dans ce contexte, le financement est à mettre en lien avec les mécanismes de subventionnement.**

De manière globale, la Fédito wallonne rejoint un certain nombre de revendications émises par l'UNIPSO<sup>12</sup>:

- Le financement structurel pluriannuel des services et son indexation
- L'intégration du financement lié aux aides à l'emploi dans le financement structurel
- Le financement des frais liés à l'ancienneté de tous les travailleurs quels que soient leur statut et leur pouvoir subsidiant
- La prise en compte de l'ensemble des frais liés à tous les travailleurs
- La couverture des frais de fonctionnement directement liés à l'activité journalière à savoir équipement et maintenance, infrastructures, transport, informatisation, énergie, charges administratives et légales, etc.
- L'élargissement des frais de fonctionnement (par exemple rendre éligible, dans les dépenses admissibles, les intérêts bancaires pour emprunts de trésorerie liés au timing des subventions)
- La prise en compte des frais de recherche et développement
- La prise en compte des nouveaux métiers et des métiers logistiques dans le fonctionnement et le subventionnement des frais de personnel
- Le respect de l'égalité de traitement entre les secteurs dans la liquidation des subventions à savoir appliquer les mêmes avantages et un processus identique pour chacun (nivellement par le haut) : hauteur d'avance des subventions identique pour tous les secteurs
- La création d'un fonds soutenant l'innovation et l'intégration de ces initiatives ponctuelles dans des financements structurels

De manière plus spécifique au secteur assuétudes, la Fédito wallonne recommande :

- L'harmonisation des délais d'avance des subventions et de liquidation des soldes
- Le préfinancement des activités de nouveaux services avec une avance au démarrage des activités
- Le soutien à des initiatives nouvelles en améliorant et raccourcissant les procédures et délais de paiement des subventions, en ce compris les subventions dites « facultatives »
- Un délai de réponse respectueux des services, des intervenants et des usagers, quant à la reconduction ou non de projets subventionnés dans un cadre non structurel
- Le financement régional des services sous convention Inami égal à tout le moins au montant actuel de ces conventions
- Le financement d'une capacité de mise en place d'actions concertées innovantes pour les Réseaux RW en fonction de l'état des lieux de l'offre et des besoins qu'ils réalisent par mission décrétable
- Le financement d'actions favorisant l'insertion socioprofessionnelle des personnes dépendantes et l'octroi de moyens spécifiques pour des services « généralistes » qui créent des passerelles avec ce public

<sup>12</sup> <http://www.ufenm.be>



## 4. Une politique de formation adéquate

**La multifactorialité et la complexité des problématiques en matière d'assuétudes, l'évolution incessante du contexte systémique et environnemental dans lequel elles s'inscrivent et la difficulté du travail relationnel rendent indispensable la formation continuée des intervenants et des équipes.**

La Fédito wallonne recommande :

- Des moyens financiers spécifiques afin de permettre la formation continuée des travailleurs et la supervision des équipes, indistinctement des différentes commissions paritaires
- Une harmonisation des subventions pour la formation liées à un même métier indistinctement des pouvoirs de tutelle
- La reconnaissance et le subventionnement comme tel des équipes « formatrices »
- L'intégration de modules de formation « assuétudes » dans le cursus scolaire des futurs professionnels des secteurs socio-sanitaire, enseignement, jeunesse, justice et de manière générale dans toutes les professions impactées par la question des assuétudes
- Une valorisation de l'expertise acquise par la formation continuée

**Contacts :** [feditowallonne@skynet.be](mailto:feditowallonne@skynet.be)

[www.feditowallonne.be](http://www.feditowallonne.be)

**Stephan Luisetto, Président**

**Pascale Hensgens, Coordinatrice de projet**